



CSE-Central GRDF du 5 novembre 2020

1_a. Déclaration CGT sur le cadrage national vis-à-vis de la crise sanitaire

Monsieur le Président,

Le CSE-C réuni ce jour a à l'ordre du jour la validation d'une note de cadrage relative à la mise en œuvre du protocole nationale pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID 19.

Pourtant à l'instar du précédent confinement dans le document présenté, on constate que certains métiers prévus en TAD ne le sont plus.

Pourtant le gouvernement le rappelle à travers sa ministre du Travail Elisabeth Borne que le télétravail doit être "la règle" et non une option pour les entreprises.

Ce protocole doit être respecté car, sinon, on entre dans la violation de l'obligation de sécurité de l'employeur qui lui doit mettre en place toutes les mesures pour protéger ses salariés. Ce qui a été confirmée par le Conseil d'Etat le 19 octobre dernier. L'employeur s'expose ainsi à des sanctions civiles voire pénales.

Doit-on aller vers l'inspection du travail pour se faire entendre et garantir un niveau de protection des agents ?

À Paris,
Le 5 novembre 2020